

AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)

Suite à leur assemblée du 25 octobre 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Agrandissement de l'édicule sud de la station de métro Édouard-Montpetit

AC19-CDNNDG-02

Localisation :	2040, boulevard Édouard-Montpetit Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial cité du Mont-Royal
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Demandeur :	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après le comité mixte) émettent un avis à la demande de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. L'avis du CPM est obligatoire en vertu de l'article 12.1, alinéa 4. Le projet est présenté en comité mixte considérant les enjeux à la fois patrimoniaux, architecturaux et urbanistiques.

HISTORIQUE ET CONTEXTE

Les premières stations du métro de Montréal sont inaugurées en 1966. Au cours des décennies suivantes, des travaux de prolongement sont entrepris pour les lignes orange et verte et pour la création de la ligne bleue. C'est dans ce contexte que la station de métro Édouard-Montpetit, œuvre de l'architecte Patrice Gauthier, est inaugurée en 1988. Elle est aujourd'hui l'une des principales portes d'accès au campus principal de l'Université de Montréal.

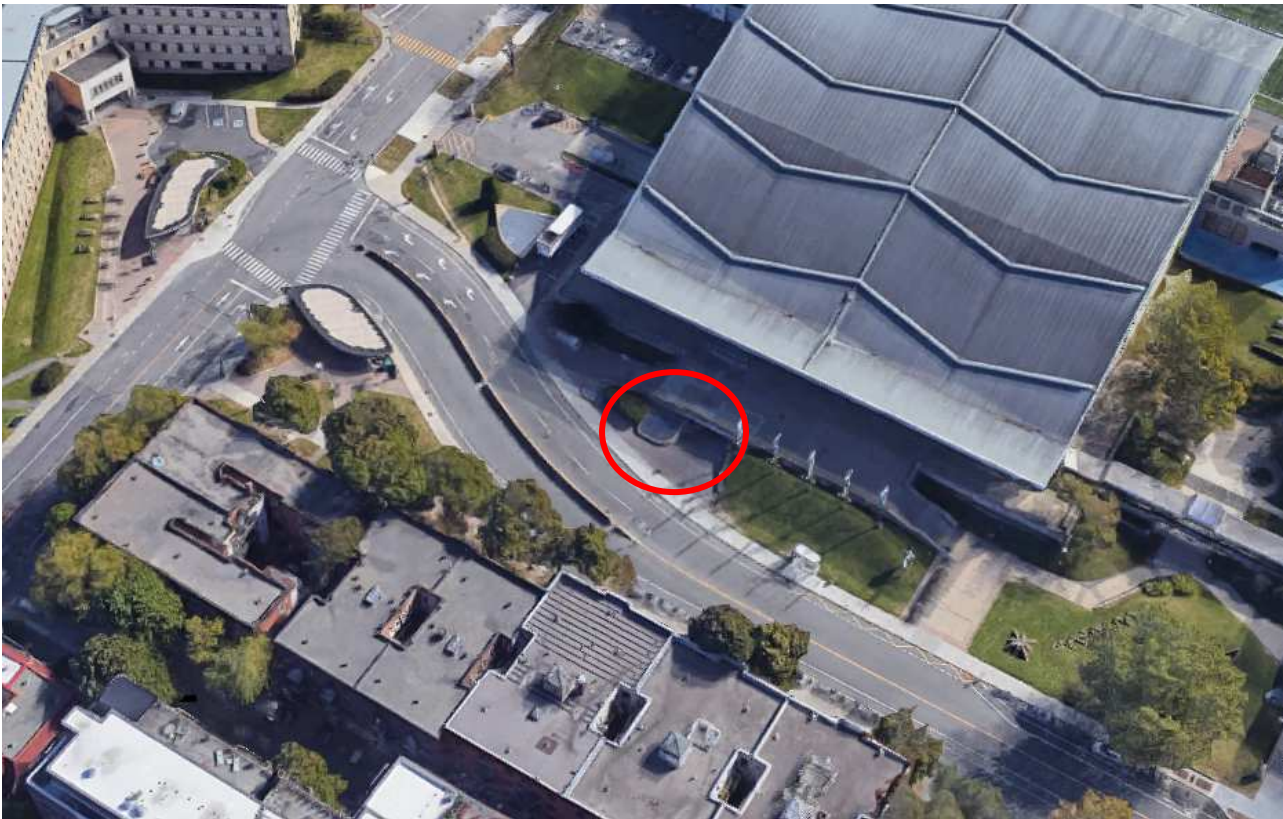
Depuis l'adoption d'une politique d'accessibilité universelle en 2009, la Société de transport de Montréal (STM) a rendu 14 stations de métro accessibles. Six autres stations sont en cours de travaux, parmi lesquelles la station Édouard-Montpetit, et 13 autres sont visées par cette politique. Le projet présenté consiste donc en l'agrandissement de l'édicule sud de la station de métro Édouard-Montpetit afin de rendre celle-ci universellement accessible. L'agrandissement est prévu en contiguïté avec le bâtiment du stade d'hiver du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM). Le projet est localisé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal. Rappelons que le campus de la montagne présente un patrimoine paysager, naturel et bâti unique.

Il est à noter que l'édicule Est (Marie-Victorin) de la station de métro Édouard-Montpetit fait partie de la zone d'expropriation pour la réalisation du Réseau express métropolitain (REM). Dans le cadre de ce projet, l'édicule du métro a d'ores et déjà été démoli. Un nouvel édicule donnant accès directement à la station du REM sera construit. Il n'a pas été possible d'obtenir de

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

l'information à l'égard de l'architecture du nouvel édicule appartenant au REM, puisque CDPQ Infra, responsable de ce projet, ne divulgue aucune information à ce sujet.

Une première version du projet a été présentée au comité mixte le 6 septembre 2019. Dans son avis AC19-CDNNDG-01 en date du 16 septembre 2019, le comité mixte avait jugé inconcevable que l'agrandissement de l'édicule de la station de métro Édouard-Montpetit ne soit pas coordonné avec l'ensemble des partenaires (Université de Montréal, CDPQ Infra et Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce). Il avait également vivement déploré qu'on lui présente un projet pour lequel son avis est obligatoire alors que le degré d'avancement des plans et devis était de 99%. Le comité mixte a émis un avis défavorable compte tenu du manque de prise en compte du patrimoine et du contexte du projet ainsi que de l'absence totale d'arrimage entre les projets de mobilité structurants situés au même carrefour.



L'édicule sud de la station de métro Édouard-Montpetit, au pied du stade d'hiver du CEPSUM, est indiqué en rouge (source : Google Maps)

LE PROJET

À sa réunion du 25 octobre 2019, le comité mixte a reçu les représentants de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et de la STM. La nouvelle version du projet d'agrandissement de l'édicule sud prévoit que la façade de l'édicule donnant sur le boulevard Édouard-Montpetit sera composée de parois de verre clair. Cette transparence est souhaitée pour maximiser le contact visuel avec la rue. L'intérieur de l'édicule reprend le langage de la station Édouard-Montpetit (matériaux et couleur) dans le but de créer une continuité tout au long de l'intérieur de la station, jusqu'aux quais. Du côté ouest, l'agrandissement se fonde en un talus segmenté en trois différents niveaux par des murets de pierre évoquant les matériaux du stade d'hiver et son horizontalité. En prolongement du talus, une bande de

verdure vient séparer l'esplanade de béton face au stade d'hiver du reste de la toiture du nouvel agrandissement. Contrairement à la version précédente du projet où il était camouflé, les concepteurs ont voulu mettre en valeur le puits de ventilation en utilisant le langage architectural de la station de métro. La hauteur de l'édicule a été abaissée par rapport à la version précédente, tandis que la porte d'entrée de l'édicule est avancée de 6 mètres sur le trottoir par rapport à son emplacement actuel.

ENJEUX ET ANALYSE DE LA DEMANDE

D'emblée, le comité mixte désire souligner à quel point le projet a été largement bonifié en peu de temps depuis l'avis précédent du comité mixte (AC19-CDNNDG-01, 16 septembre 2019) et apprécie que les représentants de la STM aient pris en considération ses commentaires. Il souhaite souligner la rigueur du travail réalisé sur l'édicule, qui se solde par un projet d'une grande qualité au niveau architectural et de la prise en compte de la dimension expérientielle. Le comité mixte présente dans les paragraphes suivants ses commentaires sur la nouvelle version du projet.

Intégration urbaine et coordination

Le comité mixte est d'avis que le projet à l'étude a été fait de manière exemplaire pour ce qui relève de la juridiction de la STM. Néanmoins, tout comme il l'avait mentionné dans son avis précédent, le comité déplore vivement que tous les aménagements qui ne sont pas sous la responsabilité de la STM soient manquants. Il considère qu'il est aujourd'hui inconcevable qu'un pouvoir public ne puisse réaliser un projet intégré avec les autres acteurs de l'aménagement.

De nombreux aspects concernant l'aménagement extérieur à l'édicule de la station de métro sont absents du projet, parmi lesquels la circulation piétonne et cycliste, les arbres, les lampadaires et l'ensemble du mobilier urbain. La question du design urbain de l'espace public entourant les édicules est demeurée sans réponse, et ce, malgré les commentaires formulés à ce sujet dans son avis précédent. Celle-ci est d'autant plus importante que l'éclectisme des composantes du lieu et la volonté d'accroître l'accessibilité universelle en matière de mobilité commandent qu'elles soient arrimées avec cohérence.

Le comité souligne l'importance des enjeux de sécurité, notamment concernant les traverses piétonnes, de même que des enjeux d'intermodalité (stationnements pour vélo, emplacement des pistes cyclables, etc.). Il comprend que ces aspects ne sont pas sous la responsabilité de la STM et relèvent plutôt de l'Arrondissement, voire même de l'Université pour certains éléments. Cependant, il souligne qu'ils visent directement l'accompagnement des usagers de la STM dans leur transfert de modes de transport et que, par conséquent, la STM devrait se questionner et pouvoir travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés en ce qui a trait à la qualité de l'expérience des usagers et à l'accessibilité depuis la sortie des autobus vers les édicules de la station de métro. Le comité regrette que deux acteurs importants de la cohérence de ce projet, l'Université de Montréal et CDPQ Infra (pour la construction du REM), soient totalement absents du projet et que l'Arrondissement ne semble pas avoir de réflexion aboutie pour l'aménagement du boulevard.

Le comité ne peut que déplorer l'absence totale de collaboration de la part de CDPQ Infra, responsable de la construction de la station du REM qui sera située à l'emplacement de l'ancien édicule de la STM, sur l'avenue Vincent-D'Indy.

Le comité prend également note que l'Université de Montréal n'a pas souhaité partager avec la STM son plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, celui-ci n'étant pas encore adopté. Il note également que l'Université a donné une procuration à la STM pour les travaux sur l'édicule, jugeant que le concept proposé n'est pas en opposition avec le plan directeur et qu'il y est complémentaire. Le comité regrette toutefois que l'Université n'ait pas assisté à la réunion. Il est d'avis que plusieurs éléments d'intégration en lien avec le stade d'hiver et le campus de la montagne restent à définir et à raffiner.

De plus, le comité insiste pour que l'Arrondissement développe, dans un avenir rapproché, un projet de réaménagement de la voie publique et du design urbain en concertation avec la STM, l'Université de Montréal et CPDQ Infra et déplore grandement que cela n'ait pas encore été fait. Il ne peut y avoir de réelle réflexion en matière d'accessibilité universelle et d'intégration sans cet apport au niveau du design urbain des espaces publics de la part de tous ces acteurs de l'aménagement de ce site.

Facture architecturale et aménagements extérieurs

Dans son avis précédent, le comité avait mentionné que « le projet ne possède pas [...] d'ancrage avec l'architecture du stade d'hiver ». Par conséquent, il apprécie grandement le soin apporté à l'intégration de l'édicule dans son contexte dans cette nouvelle version du projet, ainsi que d'avoir ajouté des éléments de repérage spatiaux en lien avec le reste de l'intérieur de la station de métro (utilisation de la couleur orange et du béton). Il encourage les concepteurs à conserver la pierre d'agrégat présente actuellement, notamment sur la terrasse du stade d'hiver, et à la refaire à l'identique dans l'éventualité où elle devrait être changée.

Concernant l'extérieur de l'édicule, le comité est satisfait que les concepteurs aient mis de côté l'idée d'implanter un toit végétalisé sur l'édicule. Il prend note que les trois talus segmentés de murets de pierre n'ont pas de fonction structurale et visent plutôt à renforcer l'intégration du projet en reprenant la pierre du stade d'hiver et en rappelant son horizontalité. Le comité apprécie la conservation du talus et l'intention de créer un lien au stade d'hiver. Toutefois, de manière générale, bien qu'il apprécie la qualité du projet, il croit qu'il reste un certain travail de raffinement à faire. Notamment, il est d'avis que la présence des murets dans le talus pourrait être minimisée soit par un traitement plus raffiné, à l'aide de plantations, ou en réalisant un arrimage plus étroit à la terrasse. Également, le comité note que l'ascenseur, prévu en surhauteur dans une cage de verre, aura une présence visuelle très importante le soir s'il est éclairé. Il encourage les concepteurs à réfléchir à des moyens de réduire cet impact visuel.

Le comité demeure aussi préoccupé concernant l'espace de circulation à l'entrée de l'édicule. Il se questionne sur l'impact de l'avancée de l'entrée de 6 mètres sur le trottoir, considérant l'achalandage de cette station. Il lui paraît que les trottoirs actuels, de largeur minimale, ne sont pas prévus pour accueillir autant de personnes en lien avec les activités de l'université. Il encourage l'Arrondissement à repenser la rue et l'aménagement du domaine public dans le but d'en faire un véritable pôle de mobilité intermodal, incluant le REM.

Enfin, en fonction de la nature du projet, le comité comprend que seule la dimension architecturale a pu être traitée par la STM et qu'aucun aménagement paysager n'est prévu par celle-ci.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte émet un avis favorable quant à l'agrandissement de l'édicule de la station de métro Édouard-Montpetit. Il est d'avis que la Société de transport de Montréal a fait un excellent travail compte tenu des circonstances. Il insiste qu'il reste toutefois un important travail à faire concernant l'aménagement du domaine public (trottoirs, traverses piétonnes, pistes cyclables, mobilier urbain, etc.) et souhaite que l'Arrondissement revienne lui présenter cet aspect pour avis. Il émet les recommandations suivantes à l'attention de la STM :

- Raffiner davantage la présence des murets de pierre dans le talus;
- Réduire l'impact visuel de la surhauteur au niveau de l'ascenseur en étudiant la possibilité de diminuer sa hauteur et en trouvant des façons de réduire son impact visuel le soir, lorsqu'il sera éclairé;

- Étudier la possibilité de réduire l'avancée de l'entrée principale du métro de 6 mètres.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 13 novembre 2019

Le président du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Patrick Marmen

Le 13 novembre 2019